



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Genetique

Question écrite n° 45711

### Texte de la question

M. Pierre Remond attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la recherche sur le fait qu'un travail remarquable a été effectué au sein des Laboratoires du Genethon d'Evry (Essonne) par les scientifiques qui ont réalisé une cartographie du génome humain faisant de la France une pionnière en ce domaine. Cet acquis considérable avec les perspectives qu'il ouvre en matière thérapeutique, pharmaceutique et agroalimentaire, risque d'être compromis si les moyens ne sont pas donnés rapidement à nos chercheurs de poursuivre leurs travaux dans le séquençage des bases des gènes qu'ils ont inventoriés, condition sine qua non d'un approfondissement décisif de la connaissance de la vie. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui confirmer que le centre qu'il est projeté de créer à proximité du Genethon pour mener à bien cette formidable recherche qui ouvrira la voie à de nombreuses applications médicales et industrielles et dans laquelle se sont déjà engagés plusieurs pays, verra le jour à brève échéance, et souhaiterait connaître le calendrier de réalisation ainsi que la nature et le contenu des dispositions prises ou envisagées pour pourvoir à l'installation matérielle de cet établissement, à son financement et à la définition de son cadre juridique de fonctionnement.

### Texte de la réponse

Le 3 octobre 1996, le comité interministeriel de la recherche scientifique et technique s'est réuni sous la présidence du Premier ministre. Parmi les quatre programmes fédérateurs stratégiques identifiés au cours de ce comité, figure le séquençage de génomes. Il a été décidé en particulier de doter rapidement notre pays d'un centre de séquençage lui permettant d'apporter une contribution notable à la connaissance des génomes. Producteur de données, cet équipement sera aussi un lieu de référence d'un savoir-faire technologique et bio-informatique, qui bénéficiera à l'ensemble de la communauté scientifique concernée. Le centre national de séquençage, prévu pour une durée de dix ans, prend la forme d'un groupement d'intérêt public dont les membres fondateurs sont l'Etat, le CNRS et la société FIST SA. L'arrêté interministeriel approuvant le groupement a été publié au Journal officiel le 1er janvier 1997. Ce centre sera implanté à Evry, au voisinage du Genethon. 23 MF ont déjà été affectés au CNRS pour son installation. 80 MF d'autorisations de programme et de crédits de paiement lui seront attribués en 1997 par le secrétariat d'Etat à la recherche. Cet équipement devrait être opérationnel au second trimestre de 1997. Un conseil de gestion comprenant les membres fondateurs administrera le centre. Un comité d'orientation, regroupant des représentants des différents organismes de recherche et institutions intervenant dans le domaine des génomes, proposera les orientations scientifiques générales et veillera à la bonne harmonie des programmes. Ces deux instances se réuniront au début de l'année 1997. Les moyens mis en œuvre devraient permettre de réaliser un centre de séquençage compétitif au plan international, dotant ainsi la recherche française d'un outil la plaçant en bonne position pour répondre aux enjeux du décodage des génomes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Remond Pierre](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 45711

**Rubrique** : Recherche

**Ministère interrogé** : éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 2 décembre 1996, page 6256

**Réponse publiée le** : 24 février 1997, page 982